Bulletin municipal d'information

MAIRIE DE NERSAC - PARC DE LUBERSAC 16440 NERSAC – 05.45.90.60.22

JUIN 2015
N° 55

NERSAC

SOMMAIRE

- Informations communales
- Vie associative
- Informations diverses
- Travaux de la commune
- État civil
- Dates à retenir
- Prochain bulletin

Feu d'artifice de l'Ascension – samedi 16 mai 2015

Le mot du Maire

Chères Nersacaises, chers Nersacais,

Le conseil municipal a voté le budget 2015 sans augmentation des taux communaux d'imposition. La gestion du précédent mandat permet de solliciter les banques pour la réalisation d'importants travaux de voirie.
La GrandeRue et la place de Pombreton seront les principales bénéficiaires de ces investissements. L'accès au centre bourg et aux commerces, pour les véhicules légers, se fera par une voirie provisoire à travers le parc de la Boëme.
À terme, ces travaux d'embellissement rendront notre commune plus attractive.

Bien à vous.

Sentiments dévoués,
Votre Maire
André BONICHON

Bulletin élaboré par les membres de la Commission « Communication et information »
Directeur de la Publication : André BONICHON
Rédacteurs : S. ALQUIER, F. BOUSIQUE, B. COUTURIER, B. GÉRARDI, M.C. MONTEIL, M.A.PAULAIS-LAFONT, S. FILLON
ISBN : 1274-7807
Impression : ABC L'Imprimerie, 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC 05.45.94.31.50

Informations communales

Condoléances

Deux anciennes collègues élues de Nersac nous ont quittés en ce début d'année 2015 :
- Françoise CARTON, Conseillère municipale de 2001 à 2008 et Maire Adjointe de 2008 à 2014 ;
- Martine GARREAU, Conseillère municipale de 2008 à 2014.

Toutes deux atteintes d'une grave maladie, elles se sont battues jusqu'au bout et ont fait preuve d'un courage exceptionnel.
Nous renouvelons à leur famille nos sincères condoléances.

Inscription pour l'année scolaire 2015-2016

Pour inscrire votre enfant à Nersac pour l'année scolaire 2015-2016, vous devez contacter le 05-45-20-04-98 pour convenir d'un rendez-vous en mairie et vous munir des pièces suivantes :

- Livret de famille,
- Justificatif de domicile récent,
- Document attestant que l'enfant a reçu les vaccins obligatoires pour son âge (antidiphtérique, antitétanique, antipoliomyélitique),
- Jugement du tribunal (en cas d'autorité parentale exclusive d'un des deux parents),
- Certificat de radiation si votre enfant était inscrit dans une autre école auparavant.
- Si vous n'habitez pas à Nersac, vous devrez compléter une demande de dérogation lors de l'inscription.

Voyage éco-citoyen pour les élèves de Mme Butez

Les élèves de CM1/CM2 de Mme Butez sont allés au centre de Château d'Oléron du 26 au 29 mai 2015. Ils ont découvert la pêche à pied et ont pu ramassé divers coquillages et crustacés. Ils se sont promenés dans la forêt, les dunes et le marais des bris où l'animateur leur a appris à respecter ces lieux. Ils ont pu s'initier au char à voile sur la plage de St Trojan, activité qui leur a beaucoup plu. Ils ont aussi visité le château d'eau et la station d'épuration de La Côtinière. Le directeur leur a donné quelques chiffres de la consommation d'eau sur l'Ile d'Oléron et quelques moyens d'économiser l'eau. La semaine s'est terminée par un grand jeu éco-citoyen.
Les enfants ont bien profité de cette semaine.

ORCHESTRE À L'ÉCOLE

Dans le cadre du projet Orchestre à l'École, les enfants de CM1 ont participé à un bal Renaissance au château de Fléac. Au programme : plusieurs ensembles instrumentaux des classes de Musiques Anciennes du conservatoire Gabriel Fauré du GrandAngoulême se sont succédé, les enfants de la Ménestrandise de l'école de Nersac ont également joué plusieurs morceaux. Ensuite, sous le balcon du château, les sonneries de cuivres ont annoncé le repas et le début du bal. Beaucoup de parents étaient présents, certains ayant revêtu les habits de l'époque.

TAP (TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES)

Bilan TAP année scolaire 2014-2015

À l'école maternelle, 67 enfants ont fréquenté les activités périscolaires encadrées par 6 employées municipales qualifiées et ont participé à différents ateliers: jeux de ronde, activités manuelles, motricité, chants, jeux calmes.

À l'école primaire, 109 enfants étaient inscrits et ont bénéficié d'initiation à différents sports encadrés par des intervenants en tennis, judo, tir à l'arc, danse, football. Ils ont également participé à des ateliers de couture, jeux de société, études surveillées. 7 employés municipaux qualifiés et 3 bénévoles (Mmes BERTEAU et TEXIER, M. QUIESSE) ont animé ces activités. Merci à toutes ces personnes qui ont organisé ce Temps d'Activités Périscolaires et contribué à son succès.

Ateliers avec les enfants de maternelle

Atelier couture

Tir à l'arc

Rentrée 2015 : les horaires des TAP vont être modifiés (les horaires des temps d'enseignement restant inchangés).

JOUR	ENSEIGNEMENT : Matin	ENSEIGNEMENT : Après-Midi	ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES
LUNDI	9h00 à 12h00	13h30 à 15h45	15h45 à 16h45
MARDI	9h00 à 12h00	13h30 à 15h45	15h45 à 16h45
MERCREDI	9h00 à 12h00	//////////////////////////////	//////////////////////////
JEUDI	9h00 à 12h00	13h30 à 15h45	15h45 à 16h45
VENDREDI	9h00 à 12h00	13h30 à 15h45	////////////////////////

Compte tenu de l'âge et des besoins des enfants en maternelle, il sera proposé une sortie des enfants de 16h30 à 16h45 pour les parents qui le souhaitent les : lundi, mardi, et jeudi.
Le vendredi, aucun TAP n'est proposé.

BUDGET PRIMITIF

Le budget 2015 se caractérise par la baisse des dotations de l'état, des investissements importants et une diminution des remboursements de la dette.

2013	215 836 €
2014	205 626 €
2015	155 159 €

Le conseil municipal a voté le maintien des taux communaux d'imposition:
Taxe d'habitation : 11.98 %
Taxe foncière : 21.18 %

Les dépenses d'investissement sont réalisées par des fonds propres, des subventions et par un emprunt sur 15 ans au taux de 1.73%.

Achat terrain Boëme + Frais de notaires	2 000,00 €
Remplacement véhicules Services Techniques	35 591,20 €
Achats numériques Écoles	10 000,00 €
Mobiliers Petite Enfance	1 130,00 €
Remplacement lave-vaisselle Écoles + Salle Guy Lepreux	7 953,00 €
Accessoire foot : un enrouleur	6 188,40 €
Accessoire foot : un abri de touche	3 007,94 €
Divers petits matériels	3 000,00 €
Remplacement tracto pelle	30 000,00 €
Remplacement tondeuse auto tractée	15 000 €
Défibrillateur	3 000.00 €
Travaux Poste aménagé (achat matériel)	4 094,00 €
Travaux en régie 2015 Bâtiments	30 000,00 €
Travaux Salle des Mariages	26 278,64 €
Travaux Salle Guy Lepreux	6 228,00 €
École Maternelle	10 000,00 €
Réaménagement Place de Pombreton	68 488,80 €
Honoraires A2I Place Pombreton	10 000,00 €
Parution presse appel d'offre Place Pombreton	2 000,00 €
Réaménagement GrandeRue	438 215,40 €
SDEG - Effacement réseaux	74 000,00 €
Honoraires A2I GrandeRue	15 000,00 €
Parution presse appel d'offre GrandeRue	2 000,00 €
Travaux en régie 2015 Voiries	30 000,00 €
Refonte Éclairage public	119 564,00 €
Travaux voirie Impasse des Grenouillères	44 619,84 €
Travaux busage Place des Tanneries	17 636,40 €
Voirie (divers)	20 000,00 €

FIN DE LA MISE À DISPOSITION DE LA BENNE À VÉGÉTAUX

En raison d'une panne du camion permettant le transport de la benne à végétaux, **la mise à disposition de la benne ne peut plus être assurée par la commune.**
Nous vous remercions pour votre compréhension.

VENTE DE TERRE

Les services techniques vendent de la terre. Le prix de vente est 10€00 le m^3 livré (vente selon stocks et livraison en fonction de la disponibilité du personnel technique). Pour plus d'informations, contactez l'accueil de la mairie.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

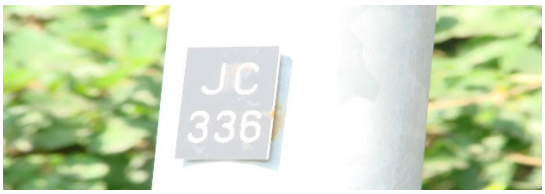

Facilitez la demande d'intervention pour les dépannages d'éclairage public en identifiant le lampadaire défaillant par son numéro et contactez la mairie au 05.45.90.60.22

VOIRIE

Une circulation en sens unique a été mise en place dans le secteur du complexe sportif (à partir du passage à niveau).

Après le passage à niveau

Sortie des jardins familiaux

Sortie du complexe sportif

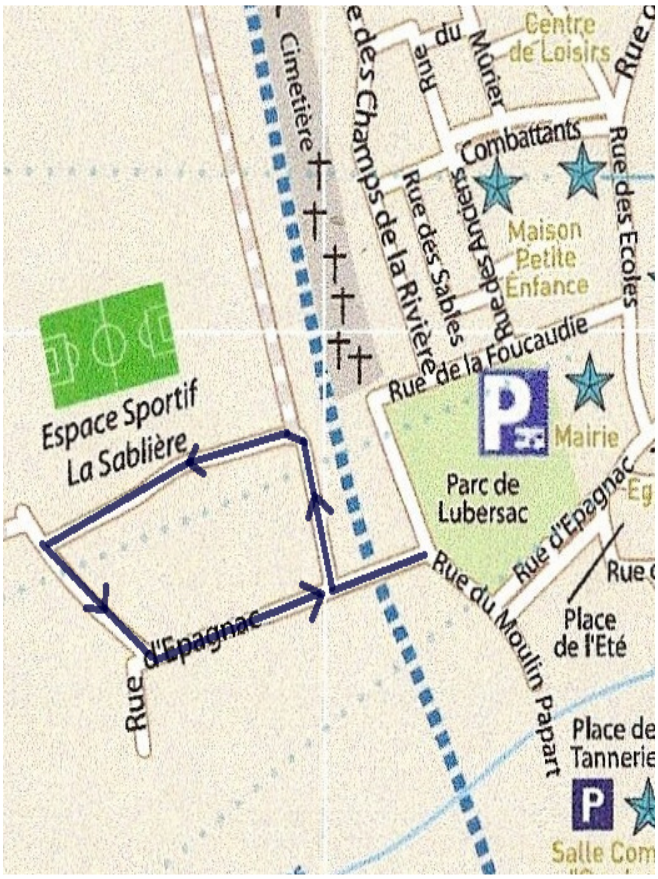

Sens de circulation

ARRÊTÉ RÈGLEMENTANT LES ESPACES VERTS

Article 1 : Le stationnement et la circulation de tout véhicule motorisé sont interdits sur les espaces appartenant à la commune de Nersac sauf les véhicules de sécurité, de police, d'urgence et de secours, les véhicules de service en charge de l'entretien des espaces verts, les véhicules bénéficiant d'une dérogation particulière accordée par Monsieur le Maire ;

Article 3 : Le public est tenu de respecter la propreté des espaces verts et de leurs équipements. Il est interdit de jeter ou de déposer des papiers, des ordures ou tout autre objet ;

Article 7 : L'accès et la circulation des chiens sont autorisés ; toutefois les chiens considérés comme dangereux par la législation en vigueur, doivent être tenus en laisse et muselés. Tous les autres chiens doivent être tenus en laisse. Les propriétaires ou les personnes en charge des animaux sont responsables de tous les dommages qu'ils peuvent causer par leurs actions ou leurs comportements. Il est à la charge des propriétaires ou des responsables de ramasser les déjections de leur animal.

EMBELLISSEMENT DES TRANSFORMATEURS ÉLECTRIQUES EN PARTENARIAT AVEC ERDF

Les graffitis, tags et affichages sauvages sur les immeubles d'habitation et bâtiments publics et privés nuisent à l'image et à la propreté de la commune. Les postes de transformation n'échappent pas à cette nuisance.
La remise en état de propreté a pour ambition de réunir :
- une dimension environnementale,
- une dimension sociale et éducative,
- une dimension culturelle.

Pour cette action, 4 postes ont été nettoyés (Place de Pombreton, Rue Ampère, Cités de la Foucaudie et de Chantemerle) et des fresques ont été réalisées sur 2 postes (Chantemerle et la Foucaudie).
Deux thèmes avaient été choisis : un paysage champêtre pour Chantemerle et des scènes de sport pour la Foucaudie.

Ces deux fresques ont été réalisées en collaboration avec l'I.M.E. de SIREUIL et l'Association K 10.

- **La Foucaudie**:

Avant :

Après :

- **Cité Chantemerle:**

Avant:

Après:

FÊTE DE L'ASCENSION

- **Jeudi 14 mai : une journée dédiée au vélo**

-- Randonnée VTT enfants :

Après quelques kilomètres de randonnée sous la houlette de Boris, petits et grands ont pu partager un verre et se restaurer dans le Parc de la Foucaudie.

-- Challenge cycliste PC Open :

Grâce à ce challenge organisé par l'ACN le matin, les coureurs présents sur la ligne de départ ont roulé plus de 60 kms, sur le même circuit que leurs homologues de l'après-midi.

Podium D/1-D/2: **1.** SOULARD Jean-Claude (TC CHATEAUBERNARD) – **2.** DESNOYER Mickaël (CYCLO CLUB MORNAC SEUDRE) – **3.** DIPERSIO Salvatore (A VELO CLUB)
Podium D/3-D/4: **1.** MAUTRE Damien (U.A. LA ROCHEFOUCAULD) – **2.** PAILLOT Raymond (AC NERSAC) – **3.** REGEASSE Romain (ENTENTE CYCLISTE 3 M).

-- 70ème grand prix cycliste de Nersac :

Pour les 70 ans du grand prix cycliste de Nersac, les coureurs engagés devaient parcourir plus de 120 kms.

Podium Catégorie 1-2-3-J: 1. GERBAUD Guillaume (ANGOULEME VELO CLUB) – 2. LE TURNIER Mathias (ANGOULEME VELO CLUB) – 3. PLOUHINEC Samuel (TEAM PELTRAX 6 CSD).

- **Samedi 16 mai : une journée dédiée aux animations**

-- Animations organisées par l'Association des Parents d'Élèves de Nersac :

Jeux à l'ancienne

Structures gonflables

-- Lâcher de ballons :

-- Retraite aux flambeaux animée par « Ton'air de Breizh » et feu d'artifice :

Vie associative

Le FC Nersac à Bordeaux

« Le 19 décembre dernier, le FC NERSAC organisait une sortie de l'école de foot au Stade CHABAN DELMAS pour assister au match de Gala entre les Girondins de BORDEAUX et l'Olympique Lyonnais. Après les traditionnels imprévus de dernières minutes, 85 Nersacais dont 54 jeunes ont fait le voyage (en car ou en voiture). La magie de Noël a opéré, les sourires ont fleuri, les yeux se sont ébahis et les cris de joie ont résonné dans l'enceinte du stade qui affichait complet pour l'occasion. Même si la foudre s'est abattue sur les Bordelais qui se sont fait corriger ce soir-là, c'est une sortie que le club essaiera de faire perdurer dans le temps.
Un grand merci à Corinne SERTILLANGE et Nicolas BOUSCAILLOU pour leur implication dans cette manifestation, aux accompagnateurs et aux parents d'avoir permis que ce moment soit une réussite. »

Le FC NERSAC

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Madame Raymonde PETIT a accompagné durant de nombreuses années l'évolution de la bibliothèque municipale de NERSAC. Les bénévoles, des adhérents et des élus ont tenu à lui rendre hommage avant son départ. Raymonde ne le cache pas, elle a quitté son poste à regret, mais il faut laisser la place. D'abord comme bénévole, c'est grâce à son investissement qu'elle est ensuite devenue présidente.
Elle a consacré une partie de son temps aux enfants de NERSAC afin de leur permettre de développer leur goût pour la lecture, tout en leur donnant la chance de tisser des liens affectifs.

À gauche : Mme BERTEAU (la nouvelle présidente), à droite : Mme PETIT.

L'adhésion est toujours fixée à 15€00 pour les adultes et demeure gratuite pour les enfants.
Tél : 05.45.92.40.64.

Venez faire le plein de livres pour vos vacances ! La bibliothèque municipale située au rez-de-chaussée de l'ancienne école Alfred de Vigny, est ouverte à tous les publics, le vendredi de 16H00 à 19H00 pendant le mois de juillet.

NERSAC PYRÉNÉES

En février, la journée Portes ouvertes de l'association a été marquée par un moment fort : la cérémonie de la dénomination du site André SOULET.

APEN (ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DE NERSAC)

- **Boum**

Cette année a eu lieu la 2ème boum organisée par l'association des parents d'élèves, avec pour thème le déguisement. Beaucoup de monde sur le dance floor. De la maternelle à la primaire, chacun s'est amusé et a dansé. L'APEN remercie ses membres pour leur investissement et les parents venus nombreux. Un merci particulier au Centre de loisirs pour la décoration de la salle.

- **Chasse aux œufs**

La 1ère chasse aux œufs de l'association a eu lieu pour le plus grand plaisir de tous. Le Parc de la Boëme a accueilli les enfants. Il fallait trouver 5 œufs en or en plus des 1500 petits œufs cachés dans le parc. À la clé pour les heureux chercheurs, un gros œuf Kinder. À 11h00, le top départ a été donné et personne n'est reparti bredouille. Cette matinée s'est achevée par un repas.

CLUB NERSAC PÉTANQUE

Les événements survenus l'année passée ne sont plus qu'un mauvais souvenir. 2015 est bien l'année du renouveau puisque le Club Nersac Pétanque a retrouvé une nouvelle dynamique par sa situation financière devenue saine mais aussi par ses bons résultats sportifs dans les divers championnats départementaux. En effet, il faut noter la bonne performance de la triplette Seniors (Dominique BERTON, Alain DUTREIL, Pascal VERGNAUD) éliminée seulement après la sortie des poules, soit dans la 2ème partie de tableau.

Mais également, les qualifications aux championnats de ligue de :

- la doublette féminine (Nathalie BERTON et Anne-Marie CADIOU).
- la triplette vétérane masculine (Bernard BONNET, Alain DUTREIL, Donald SALMON).
- la triplette cadette (Antoine BOCHIN, ….) qui obtient le titre de vice-champion dans cette catégorie.

Triplette vétérane

Antoine Bochin

Doublette féminine

Cette compétition se déroule au niveau régional. Elle regroupe, par catégorie, les 8 meilleures équipes de chaque département. Elle a eu lieu les 10 et 15 mai à Naintre dans le département de la Vienne.

Les filles se sont inclinées en ½ finale (aux portes du Championnat de France): très beau parcours, du beau jeu. Nous sommes très fiers de ces performances exceptionnelles pour notre club et nos joueurs.

Le Président

NERSAC GYM POUR TOUS

Pour fêter ses 10 ans, Nersac Gym Pour Tous a proposé un spectacle de la troupe nersacaise Grain d'folie.

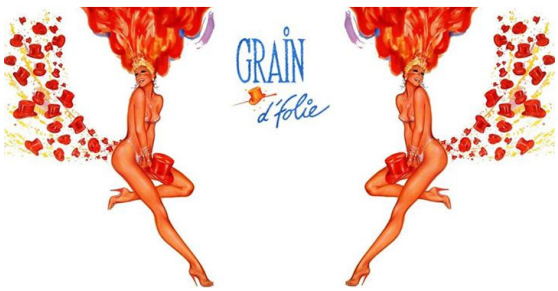

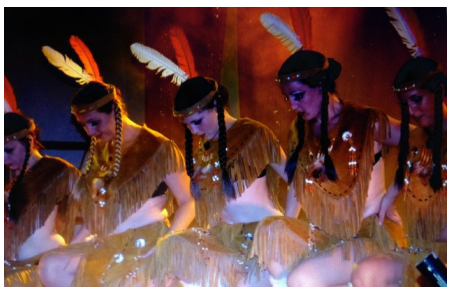

LE LIEN PRÉSENTE SES ATELIERS

- **Théâtre et exposition arts plastiques**

- **Guitare**

Journée de fête pour la paroisse de Roullet St Estèphe – Nersac – Sireuil – Champmillon - Claix

Quelle belle fête pour la paroisse en ce dimanche 31 mai !
C'est dans une église comble que la célébration a vu 14 jeunes prononcer leur action de grâce et le baptême d'un enfant !!
-- Samedi soir, 4 d'entre eux, revêtus de leur aube par leurs parents au début de la cérémonie, ont fait leur profession de foi en renouvelant leur baptême.
-- Les 10 autres enfants étaient pressés de recevoir le sacrement de l'Eucharistie pour la première fois. Parmi eux, 4 avaient demandé eux-mêmes le baptême quelques semaines auparavant. Cette belle matinée concluait une année de catéchisme.
Si vous souhaitez vous investir dans la catéchèse ou inscrire votre enfant au catéchisme (un enfant commence normalement l'année scolaire du CE2), vous pouvez contacter le Père CERTIN : 05.45.66.30.45, Véronique FLEURY : 05.45.38.94.07 et Corinne DORBE : 05.45.90.90.96.

Texte de Corinne DORBE

Nouveau à Nersac

- **Traiteur livreur Cuisine du monde**

- **Table d'hôtes à emporter**

- Plats mijotés à emporter : 6€00 la part de 400-500 gr
Plats complets avec légumes.

- Desserts 2€00 la part.

- Devis gratuit sur demande.

Enquête statistique sur la formation et la qualification professionnelle

Du 02 avril au 31 octobre 2015, l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) effectue une enquête sur la formation et la qualification professionnelle (formation initiale, mobilité professionnelle, formation continue sur moyenne période). Quelques citoyens nersacais seront enquêtés par visite à leur domicile et un(e) enquêteur(trice) prendra contact avec eux au cours des mois d'avril à septembre, muni(e) d'une carte officielle l'accréditant. **Les réponses, anonymes et confidentielles, ne serviront qu'à établir des statistiques. Nous vous remercions par avance du bon accueil que vous réserverez à l'enquêteur(trice).**
Reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, cette enquête est obligatoire.

SIMULATEUR EN LIGNE POUR ESTIMER VOS DROITS

Le Gouvernement a créé un outil de simulation en ligne totalement inédit, qui permet à chacun, depuis janvier 2015, de mieux identifier ce à quoi il peut prétendre en termes d'allocations selon sa situation familiale et professionnelle, ainsi que son niveau de ressources. Il suffit pour cela de se rendre sur : https://mes-aides.gouv.fr/

OPÉRATION « MON ÉTÉ AVEC GRANDANGOULÊME »

À l'occasion de l'été 2015, le GrandAngoulême a décidé d'offrir aux jeunes l'accès aux transports publics et aux piscines de son territoire.
En effet, **du 04 juillet au 31 août 2015, un accès gratuit est proposé à vos enfants dont l'âge au 1er juillet 2015 sera de 12 ans et moins pour les piscines de Nautilis et La Couronne et de 16 ans et moins pour les bus STGA.**
L'accès aux piscines s'effectuera les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 14h00 à 17h00.
Les cartes Nautilis et STGA sont à retirer au secrétariat de la mairie de votre domicile, à partir du lundi 29 juin 2015, en présentant un justificatif de domicile et d'âge ainsi qu'une photo de l'enfant.

ÉTÉ ACTIF

Retrouvez le programme de chaque semaine en mairie ou sur www.mairie-nersac.fr

Ces activités sont mises en place grâce aux financements des collectivités et organismes suivants :
Le Syndicat mixte pour l'aménagement du plan d'eau,
La Communauté d'agglomération du Grand Angoulême,
La Caisse d'Allocations Familiales de la Charente,
La Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection de la Population.

et les mairies :
d'Angoulême, Balzac, Brie, Champniers, La Couronne, Fléac, Garat, Gond-Pontouvre, Isle d'Espagnac, Linars, Magnac, Nersac, Puymoyen, Ruelle, Soyaux, St-Michel, St-Saturnin, St-Yrieix, Touvre,

Les activités sont animées par :
CSCS Amicale Laïque St-Yrieix, Cirque Franco-Italien, Club de Voile Angoulême, Fédération de la Pêche, CD Cyclisme, Canoë Kayak Angoulême, Fédération de Pétanque, Bibliothèque St-Yrieix

Les activités sont coordonnées par :
Fédération Charentaise des Œuvres Laïques
14 rue Marcel Paul – BP 70334 – 16008 ANGOULEME
tél 05 45 95 17 89 / fax 05 45 95 28 21
Mel : assoc.fol16@ac-poitiers.fr

l'été Actif EN CHARENTE — Grand Angoulême — solidar'été

Un été solidaire et actif

au PLAN D'EAU de Saint-Yrieix

Découvrir et pratiquer gratuitement des activités sportives et culturelles…

F.C.O.L. fédération charentaise des œuvres laïques

THÉÂTRE

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Visite guidée commentée par un guide conférencier agréé par le Ministère de la Culture dans le cadre de l'inauguration de la Chapelle Nord de l'église Saint-Pierre de NERSAC **le dimanche 20 septembre** de 15h30 à 16h30.
À partir de 16h30, l'Ensemble AMADEVS sous la direction musicale de Jacques Marot.

SITE DES DÉCHETS MÉNAGERS DU GRANDANGOULÊME

N°Vert 0 800 77 99 20
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

- **ARRÊT DE LA FILIÈRE PAPIER DANS LES DÉCHÈTERIES DU GRANDANGOULÊME**

Les 4 déchèteries de GrandAngoulême (Isle d'Espagnac, Fléac, Soyaux et La Couronne) n'acceptent plus les dépôts de papiers (journaux, revues, magazines,...). Ces papiers sont toujours recyclés mais doivent être **orientés vers la collecte sélective** et donc mis avec les emballages recyclables **dans les sacs, bacs ou colonnes enterrées jaunes**.

- **DISTRIBUTION DES SACS**

Bac noir individuel

Lombricomposteur

-- « À compter du 1er septembre, exit les sacs noirs. L'agglomération a choisi d'équiper en bacs roulants l'ensemble des foyers ayant la possibilité d'en accueillir chez eux. Sont particulièrement concernés les habitants de certains cœurs de ville (Fléac, Gond Pontouvre, La Couronne, L'Isle d'Espagnac, Magnac, Nersac, Ruelle, Saint Michel, Soyaux et une partie de la périphérie du plateau d'Angoulême) et les plus grandes artères de l'agglomération non intégrés lors de la première vague de mise à disposition de bacs fin 2011. **Les habitants concernés par la nouvelle mise en place de bacs seront démarchés par les agents de GrandAngoulême en porte-à-porte.**
Avec la mise en place des bacs permettant de stocker ses déchets dans de bonnes conditions d'hygiène, suivra aussi un aménagement du nombre de collectes : les quartiers concernés seront désormais collectés une fois par semaine. En parallèle, GrandAngoulême proposera des composteurs et lombricomposteurs aux foyers ne pouvant être équipés de bacs roulants.
-- Pour les sacs jaunes (tri des emballages et du papier), rien ne change ; ils seront remis comme à l'accoutumée au bus de distribution.

Pour Nersac, la distribution des sacs jaunes est prévue de 13h00 à 18h00:

- **16 et 17 septembre 2015, Place des Tanneries.**
- **18 septembre 2015, Place de Pombreton.**

Lutte contre le frelon asiatique

Arrêté préfectoral sur les feux de plein air

Les feux de plein air

-- sont strictement INTERDITS :

- brûlage des déchets verts ménagers, municipaux, d'entreprises (tonte de pelouse, taille des arbres, haies, …) ;
- lâcher de lanternes célestes ;
- brûlage des pailles soumises à la PAC.

-- sont AUTORISÉS sous conditions :

- brûlage des résidus agricoles (taille des arbres, vignes, élagage de haies et autres résidus d'exploitation agricole) ;
- gestion forestière ;
- écobuage ou brûlage des chaumes agricoles non soumises à la PAC ;
- brûlage des déchets verts parasités ou malades ;
- feux d'artifices, feux festifs…

Les conditions pour faire brûler :

- déclaration et autorisation préalable du Maire ;
- respect de l'ensemble des conditions de sécurité (distances de sécurité, vitesse du vent…).

Avant d'allumer un feu, consultez le serveur vocal au 05.45.97.61.40.

Pour plus de détails, retrouvez l'arrêté préfectoral sur le site internet de la préfecture sur : www.charente.gouv.fr

Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels

La circulation des véhicules à moteur (tels que quads, 4x4, moto-cross, etc.) est strictement réglementée par la loi. Leur circulation est en principe limitée :

- aux routes nationales, départementales et communales (sauf interdiction temporaire de circulation justifiée par une mesure de sécurité ou de protection de l'environnement) ;
- aux chemins ruraux (sauf interdiction temporaire de circulation justifiée par une mesure de police) ;
- aux voies privées appartenant aux communes ou aux particuliers, ouvertes à la circulation publique. Chacune de ces voies étant définies par son statut et non par son aspect physique ou son entretien, il convient de se renseigner auprès de la mairie ou du propriétaire du chemin concerné afin de connaitre leur véritable nature.

La circulation terrestre à moteur dans les espaces naturels (parcs nationaux, réserves naturelles, rivage de la mer, dunes, plages, zones Natura 2000, digues, chemins de halage, etc.) **est par principe, interdite. La règle générale est donc celle de l'interdiction de tout « hors-piste ».**

La circulation motorisée dans les espaces naturels est une infraction passible d'une contravention de la 5ème classe (soit 1500 euros). Cette amende peut être complétée par l'immobilisation du véhicule pour une durée de 6 mois maximum, décidée par le juge. En substitution à la contravention, le juge peut également prononcer d'autres peines telles que la suspension du permis de conduire pour un an ou plus, le retrait du permis de chasser, ou la confiscation du véhicule à moteur.

Plus d'infos sur **http://www.oncfs.gouv.fr/Vehicules-a-moteur-dans-les-espaces-naturels-faq56**

ÉLECTIONS RÉGIONALES – 6 ET 13 DÉCEMBRE 2015

Les élections régionales françaises de 2015 auront lieu les 6 et 13 décembre 2015 afin d'élire les conseils régionaux de métropole et d'outre-mer ainsi que l'assemblée de Corse, l'assemblée de Guyane et l'assemblée de Martinique pour un mandat de six ans. Ces élections sont les premières dans le cadre des régions redécoupées.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, vous devez présenter un justificatif d'identité (ATTENTION : la carte d'électeur n'est pas un justificatif d'identité).

Les titres permettant aux électeurs français de justifier de leur identité en application de l'article R. 60 du code électoral sont les suivants :

1° Carte nationale d'identité ;
2° Passeport ;
3° Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'État ;
4° Carte d'identité de parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire ;
5° Carte vitale avec photographie ;
7° Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie ;
8° Carte d'identité de fonctionnaire de l'État avec photographie ;
9° Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires ;
10° Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer ;
11° Permis de conduire ;
12° Permis de chasser avec photographie, délivré par le représentant de l'État ;
13° Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n° 69-3 du 3 janvier 1969 ;
14° Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange des pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application du neuvième alinéa (7°) de l'article 138 du code de procédure pénale.
Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport, qui peuvent être présentés en cours de validité ou périmés.

Travaux de la commune – Retrouvez l'avancement des travaux sur www.mairie-nersac.fr

RÉFECTION CHAPELLE NORD DE L'ÉGLISE

Lors de la rénovation de la chapelle nord de l'église, le vitrail a été changé.

La chapelle nord

Le vitrail à l'extérieur

Le vitrail à l'intérieur

NOUVELLE SIGNALÉTIQUE

Une signalétique a été installée pour faciliter l'accès aux différents services de la mairie.

RÉFECTION TOITURE DE LA MAIRIE

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise PAPOT de Nersac.

TRAVAUX GRANDERUE-ROUTE DE CHÂTEAUNEUF

La GrandeRue et la Route de Châteauneuf sont fermées à la circulation en raison de travaux prévus sur cette portion de route : effacement des réseaux, sécurisation avec des plateaux surélevés, rétrécissement de la chaussée et élargissement des trottoirs, aux normes accessibilité.
Une déviation réservée aux VL (tout véhicule automobile de moins de 3,5 tonnes)**, avec circulation alternée par le Parc de la Boëme, permet la traversée du centre de Nersac.**

Les commerces restent accessibles pendant toute la durée des travaux.

Images de synthèse de l'aménagement de la GrandeRue et de la Route de Châteauneuf :

Canal usinier

Réfection de l'ouvrage d'art du canal usinier, place des Tanneries, avec changement du garde-corps.

Complexe sportif

La haie végétale qui bordait le club house du Tennis Club a été remplacée par une clôture métallique.

L'enrouleur pour l'arrosage automatique du terrain de football a été changé.

Aménagement de la Place de Pombreton

Les travaux d'aménagement de la Place de Pombreton débuteront au mois d'août.
Après concertation avec les riverains concernés, la majorité des personnes consultées a retenu le projet d'aménagement ci-dessous :

État civil

Naissances :
DOUBLET LEPEZRON Margot, Marie, Nicole le 06/11/2014
PETIT Aronn, Gwendal, Didier, Léo, René, le 14/11/2014
MOYAT Naël, le 11/12/2014
FOUGERE Kalvin, Patrick, Philippe, le 13/12/2014
VICTOR Jade, Léona, Fabienne, le 07/01/2015
MACHADO Käis, Yannis, le 09/01/2015
LECHAT Maé, le 21/01/2015
KERGUILLEC Maëlys, Maëlle, Shana, le 05/02/2015
MARROT Nolan, Daniel, Patrick, le 27/02/2015
VICARD Leny, le 13/03/2015
PETIT Chloé, Denise, Jeanne, le 21/03/2015
LEPROUX Ezra, Tintin, le 23/04/2015
VIROULAUD TORETON Ava, le 25/04/2015
DAMIEN MARTINS Thiago, Joào, le 19/05/2015
ANDRIEUX Abel, le 28/05/2015
MACHEFERT Théo, Jean-Michel, Michel, le 29/05/2015
LEBBOUKH Imran, Said, le 05/06/2015
GADRAT Alice, Clémence, Louisa, le 08/06/2015
LOPEZ Livia, Eugénie, le 23/06/2015

Mariages :
MIGNÉ Éric et MOUNIER Sophie, Corinne, le 28/03/2015
SAKDAVONG Khampaseuth et MANSIRE Sabrina, Catherine, Aline, le 09/05/2015
ANNEAU Johann, Patrick, Yves et LOPEZ Valérie, Annick, le 09/05/2015
BLANCHARD Jean-Pierre et ARNAUD Nelly, le 20/06/2015

Décès:
LABINEAU Simonne épouse BALLOUX, le 22/11/2014
AYRAULT Claudine, Marie-Françoise, épouse CARTON, le 01/01/2015
TRUCHE Martine épouse GARREAU, le 07/01/2015
LARBI Raymond, le 22/01/2015
LAURIER Bernadette, Germaine, épouse MORANGE, le 08/02/2015
LEGENDRE Annie, Odile, épouse DUPUY, le 15/02/2015
LABERCHE Jean, le 15/02/2015
ECUYER Pierrette, Claudine épouse TROUSSARD, le 13/03/2015
FARET Jeannine épouse LASALMONIE, le 31/03/2015
MASPEYROT Guy, le 09/06/2015
BERTIN Régine épouse ROBERT, le 22/06/2015

Dates à retenir

- **Lundi 17 au dimanche 30 août : Tournoi OPEN du Tennis Club Municipal de Nersac.**
- **Mardi 25 août : Nuits Romanes** – Tout public – Parc de Lubersac.
- **Samedi 12 septembre : Théâtre Triples buses** – Tout public – Parc de Lubersac (repli à la Halle en cas de météo défavorable) – 20h30. **Entrée libre.**
- **Dimanche 20 septembre : Journée du Patrimoine à Nersac :** Visite guidée et inauguration de la Chapelle Nord de l'église Saint-Pierre de NERSAC (15h30 à 16h30). Ensemble AMADEVS sous la direction de Jacques Marot à 16h30.
- **Dimanches 6 et 13 décembre : Élections régionales** – Salle Guy LEPREUX.

Prochain bulletin

Les associations, commerçants, entreprises souhaitant insérer un article dans le prochain bulletin, pourront le déposer en Mairie.

Nuits Romanes à NERSAC
<u>le mardi 25 août 2015</u>
dans le Parc de Lubersac (entrée libre)

Cet événement, organisé par la Région Poitou-Charentes en partenariat avec la commune de NERSAC, permet de faire découvrir gratuitement l'Art Roman de notre région en alliant musique, spectacles de rue et mise en lumière des édifices romans.

Programme de la soirée :

- 21h00 : Moment convivial et dégustations.
- 21h30: <u>Le Bal des Anges</u> par la Compagnie Bilbobasso - création autour de trois disciplines : le tango argentin, la musique et l'art du feu.

COMPAGNIE BILBOBASSO

<u>Le Bal des Anges</u> par la Compagnie Bilbobasso

« Dans une salle de bal déserte au sol jonché de sable et de poussière, trois musiciens interprètent des airs d'autrefois. Alfonsina, elle, se rend à un rendez-vous galant mais le fantôme de son mari disparu, comme toujours et partout, l'accompagne. La nuit tombe, le brouillard s'épaissit, nous basculons doucement dans le monde intérieur de la jeune veuve. Dans ses songes où règnent des anges plus ou moins bienveillants, la spirale incandescente de sa solitude se transforme en fracas et brasier d'exaltation. Qui est là pour un dernier tango? Qui du bel amant romantique ou du fantôme à la coupe empoisonnée pourra sauver de ses peines ce cœur désolé?
Ce conte musical poétique et dansé orchestré par la compagnie Bilbobasso vous invite à côtoyer les douces flammes de l'enfer tout au long d'un voyage sensible au cœur d'un univers visuel et musical enchanteur, véritable rêve éveillé, tout en finesse. »